

Communiqué de presse

Saint-Pierre Quiberon, le 10 décembre 2007

99% de la population du département Morbihan bénéficie aujourd'hui du Haut Débit. France Télécom et le Conseil Général signent une convention pilote pour expérimenter une nouvelle technologie (solution) afin de couvrir les zones d'ombres.

- France Télécom a tenu ses engagements avec le plan haut débit pour tous : 100% des centraux téléphoniques, soit 162, sont désormais équipés en haut débit
- 99 % des lignes téléphoniques du Morbihan bénéficient de l'ADSL.
- Saint-Pierre Quiberon est la première des vingt communes françaises à expérimenter cette nouvelle technologie NRA Zones d'Ombres (NRA ZO)

Malgré l'importance des efforts de déploiements de France Télécom, et la tenue des engagements pris dans le cadre du plan Haut Débit pour tous et de la charte Département Innovant, signée le 11 juin 2004, la commune de Saint-Pierre Quiberon fait partie des zones où subsistent de rares lignes inéligibles à l'adsl (quelques 200 lignes), essentiellement du fait de leur éloignement du central téléphonique.

La résorption de ces zones d'ombres ne peut plus désormais relever du seul financement de l'opérateur historique. Cette démarche correspond bien à un impératif d'aménagement du territoire exigeant la mobilisation des différents acteurs privés et publics.

Le Conseil général du Morbihan mène une véritable politique en faveur de l'aménagement numérique de son territoire. Il est le premier à expérimenter avec France Télécom la solution NRA ZO avec un raccordement en fibre optique mise en œuvre à Saint-Pierre Quiberon.

En juin dernier, France Télécom a en effet obtenu l'accord de l'ARCEP pour mettre en œuvre un programme pilote, NRA ZO, ayant pour objectif l'extension de l'éligibilité à l'ADSL sur l'ensemble du territoire.

Le NRA ZO (NRA Zone d'ombre) est une solution technique innovante qui s'appuie sur la technologie ADSL. Elle consiste à prendre en compte le problème de l'affaiblissement du signal haut débit avec la distance, propre à cette technologie, en créant un nouveau NRA ZO (pour Nœuds de Raccordement Abonnés Zone d'Ombre) au niveau du sous-répartiteur, relié au NRA initial (NRA Origine). La création du NRA ZO réduit ainsi la longueur des lignes téléphoniques entre le client et les équipements ADSL (DSLAM), les rendant éligibles et fait abstraction pour le haut débit des équipements multiplexeurs incompatibles avec l'ADSL.

Cette solution est ouverte à tous les opérateurs qui pourront donc proposer leurs services aux clients dépendant d'un NRA ZO en installant leur propre DSLAM.

Les NRA ZO viennent compléter l'éventail des solutions alternatives à l'ADSL (WiFi, Wimax, voire satellite...).

Le Conseil Général et France Télécom poursuivront leur collaboration afin de promouvoir les usages des nouvelles technologies et leur appropriation par le plus grand nombre. L'enjeu est de favoriser le développement de nouveaux services au bénéfice des citoyens ainsi que des collectivités locales dans des domaines tels que l'Enseignement, la Santé, l'accès aux services publics, l'environnement, le développement durable.

Contacts presse :

France Télécom-Direction régionale Bretagne

François Leclerc, 06 88 05 45 00

francoism.leclerc@orange-ftgroup.com